

*Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances :
des repères pour l'action.*

Phase 1 : Ile de Cayenne - Volet 2 : Enquête Population

Discrimination et fragmentation socio-spatiale dans le bassin d'habitat de Cayenne : étude sur sept quartiers précarisés

SYNTHESE DU RAPPORT D'ETUDE - Fev. 2009 -

– Frédéric PIANTONI –

Centre Population et Développement (CePeD)
UMR 196 Université Paris Descartes – INED - IRD

EA 2076 HABITER, Université de Reims

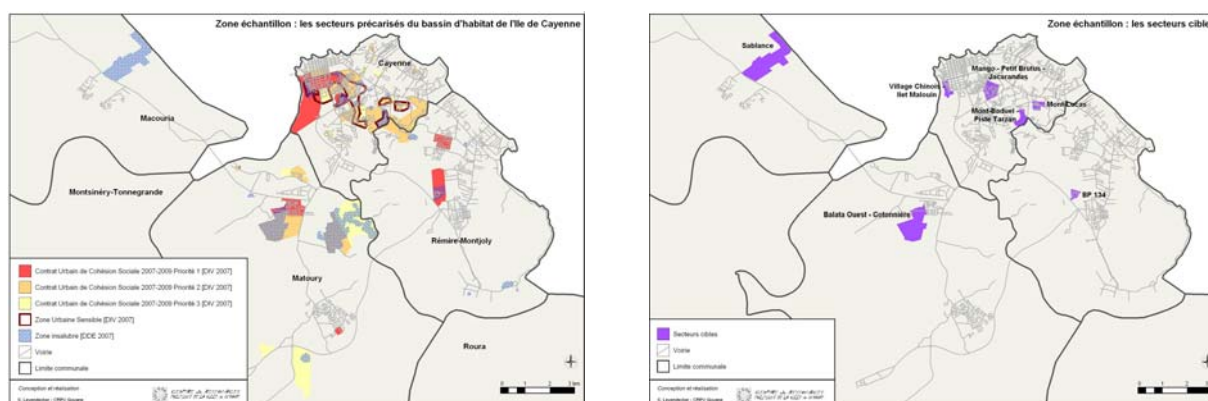
SOMMAIRE :

A - Caractéristiques sociodémographiques des populations sujettes à discriminations	3
B - L'accès à l'emploi : l'importance du réseau relationnel socioculturel.....	4
C - L'accès à la terre et au logement : une discrimination indirecte produite par un cadre législatif contraignant	5
D - Les services publics et l'école, au cœur des pratiques discriminatoires contre les « étrangers, immigrés ou supposés tels »	6
E - Les pratiques habituelles, révélatrices d'un faible enfermement spatial.....	7
F - Bilan et perspectives.....	9

Le rapport du volet 2 porte sur les effets des discriminations dans les processus de fragmentation urbaine du bassin d'habitat de Cayenne¹. Il repose sur une problématique articulant discrimination sociale avec fragmentation spatiale. L'hypothèse centrale repose sur le constat de processus de discrimination² attachés à des logiques communautaires héritées de la colonisation et en recomposition depuis les années 1980. Ainsi, le cloisonnement des catégories socioculturelles³ alimente-t-il les modes de fonctionnement de la société guyanaise fondés sur la notion de discrimination. Cette dernière revêt des formes diverses, souvent cumulatives, attachées à la nationalité, au groupe socioculturel, au niveau d'études scolaires, à la position professionnelle, à l'accès au logement, à l'accès aux services public, à l'emploi, à l'accessibilité et à la capacité de mobilité.

Ce postulat pose deux questionnements. D'abord, dans le contexte économique de forte dépendance et au regard de la croissance démographique (imputable aux apports migratoires et aux taux de croissance naturel) et au regard de la structure de l'emploi (40 % des emplois sont attachés à la fonction publique), les pratiques discriminatoires, apparaissent-elle comme une pratique mobilisée aux fins de maintenir des rapports de pouvoir (voire des allégeances communautaires) en termes politiques, économiques et sociaux ? Ensuite, quelles sont les formes et les types de discriminations observées, auprès de quelle population, et quels sont leurs incidences (spatiales) dans les processus de fragmentation urbaine ?

La méthodologie est fondée sur une enquête auprès de 429 personnes, à parité de genre. L'échantillon repose sur sept quartiers de l'agglomération de Cayenne : Arc-en-Ciel (ex. BP 134), Baduel-Piste Tarzan, Balata Ouest-Cotonnière, La Crique-Ilet Maloin, Mango Brutus, Mont-Lucas 1, 2, 3. Ils sont représentatifs des types en présence (quartiers dégradés, secteurs d'habitat spontané, site d'habitat social collectif), marqués par des formes de précarisation inscrites dans les catégories retenues par la politique de la ville.



En Guyane, la discrimination apparaît comme un concept difficilement identifiable. En effet, sur le plan social, la hiérarchisation des groupes socioculturels et la conscience d'appartenance génèrent des pratiques et des modes d'échanges fondés sur l'inégalité d'accès aux droits et à la ressource, dont l'essentiel provient des transferts (en masse salariale notamment). Dans ce contexte, les pratiques discriminatoires semblent utilisées par l'ensemble des groupes socioculturels dans l'affirmation des rapports sociaux, économiques, politiques. Elles s'affirment dans le cadre du groupe et dans ses relations avec les autres, pouvant par là même en créer d'autres. On pourrait aussi avancer que la qualification d'exercice discriminatoire par l'institution est perçue, dans la société guyanaise, comme des formes de solidarité déviantes.

¹ Le bassin d'habitat de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Remire-Montjoly, Roura [DDE Guyane, Codra, 2006 : 5], soit 92 059 habitants, soit 60 % de la population guyanaise.

² La fragmentation socio-spatiale est vue comme « un processus de fermeture de territoire spatialement délimités et habités par des populations socialement homogènes » [Navez-Bouchanine, 2002 : 62, *op. cit.*]. Il faut comprendre cette définition comme une partition territoriale de la ville, fondée sur une fragmentation sociale spatialisée. Les inégalités sociales et les caractéristiques socioéconomiques, culturelles, historiques des habitants révèlent les discontinuités morphologiques des espaces de peuplement.

³ Bien que la création de nouvelles catégories socioculturelles et des processus de néo-créolisation apparaissent comme des éléments novateurs, en opposition apparente avec un repli identitaire (cas des premières générations nées en Guyane de parents immigrés, ou de catégories socioculturelles nouvelles issues des échanges entre les groupes « institués »).

A - Caractéristiques sociodémographiques des populations sujettes à discriminations

La répartition par tranche d'âge des chefs de familles, hommes et femmes, englobe la population active, au cœur de cette enquête. La tranche 50-54 ans est légèrement surreprésentée ; elle est aussi représentative d'une immigration qui fut massive, celle de jeunes actifs (entre 20 et 30 ans) arrivés en Guyane dans les années 1980 (Haïtiens notamment). A la répartition par tranche d'âge, on peut associer la distribution de l'échantillon selon les années d'arrivées en Guyane. Les interrogés non nés en Guyane représente 76,8 %. La moyenne de présence en Guyane est de 17 ans. La moitié de cette population est arrivée en Guyane après 1991.

La distribution de l'échantillon montre une surreprésentation de la population d'origine étrangère (61,5 %) dans les secteurs d'enquête. En associant à ce groupe les *Français par acquisition*, la population immigrée¹ représente 71 %, soit près des ¾ de l'échantillon. De fait, cette population, plus que d'autre directement soumise aux pratiques discriminatoires et développera des stratégies pour s'en protéger ou les instrumentaliser. Parmi la population statistique, les individus de nationalité haïtienne sont majoritaires (28,4 % de l'échantillon), suivis des Brésiliens (14,5 % de l'échantillon) et des Guyaniens (8,2 % de l'échantillon). La part de l'échantillon étant en situation administrative illégale est de 19,1 % (dossiers en cours et rejetés).

Les catégories socioculturelles auto-désignées, se recourent avec la distribution des catégories de nationalités. Les fréquences observées, par comparaison, sont plus élevées. Autrement dit, l'acquisition de la nationalité française ne gomme pas le sentiment d'appartenance socioculturelle (par exemple, un interrogé ayant la nationalité française par acquisition, peut se déclarer « Haïtien »). L'attachement des interrogés à verbaliser cette appartenance collective, n'est pas seulement tributaire de l'identité, mais, surtout, révélateur de la pérennité des liens entretenus avec les membres des groupes².

Le pourcentage de l'échantillon n'ayant aucun niveau d'études, ni de formation est de 10,5 %. Ce chiffre est important, surtout s'il est associé à de forts taux d'analphabétisme et d'illettrisme. Ce type de population subit directement des pratiques discriminatoires indirectes, notamment dans l'accès à la citoyenneté et la régularisation. Ce chiffre rejoint celui des individus (près du quart) ayant une scolarisation au niveau de l'école primaire.

On note la faiblesse des formations post-baccalauréat (5,4 %) et les formations qualifiantes (6,5 %). Ces dernières regroupent tous les corps de métiers, toutefois, les branches d'activités qui se dégagent nettement sont le BTP, la restauration et la vente. Le lieu de formation et de qualification montre l'importance des groupes d'« étrangers, immigrés ou supposés tels » dans les secteurs d'enquête, notamment haïtien. On remarque l'importance de l'immigration des années 1970-1980 (lieu de formation en Haïti par exemple), et des enfants d'immigrés formés en Guyane. Ceci est à mettre en rapport avec les âges des chefs de famille. On mesure aussi l'importance de nouveaux groupes d'immigration dans les années 1990-2000 avec des formations suivies au Guyana et au Brésil.

Près de la moitié des interrogés sont célibataires. Ce point rejoint la part importante d'immigrés, dont une des caractéristiques est la mobilité d'individus seuls. La cellule familiale élargie et les réseaux interpersonnels jouent donc un rôle essentiel dans la capacité d'intégration et les stratégies de dépassement des discriminations. Le nombre d'enfants par ménage est assez faible (moyenne 3). La catégorie la plus représentée est celle qui n'en a pas. Ceci est également à mettre en lien avec la part importante d'immigrés récents dans les secteurs d'enquête, mais aussi avec le nombre important de célibataires. Par ailleurs, si l'on ne retient que les enfants mineurs, la moyenne d'enfants mineurs par foyer est de moins de deux enfants (1,67).

Pour plus du quart des ménages (28,7 %) les allocations sociales constituent le revenu principal, soit plus que les revenus de l'activité principale (26,6 % des ménages) et presque autant que les activités temporaires (22,1 %). Plus de la moitié des ménages ne perçoit pas d'allocations sociales (54,31 %), cela signifie que plus du quart des individus s'inscrivent dans une poly-activité forte (cas des *jobs*).

¹ La variable « immigrée », en terme statistique et au sens de l'INSEE, est celle qui regroupe les *étrangers nés à l'étranger* et les Français par acquisition nés à l'étranger.

² Soulignons qu'un seul individu trouve que cette question n'a pas de sens, et que deux sont sans avis. Ceci confirme l'importance d'une appartenance à un groupe socioculturel.

B - L'accès à l'emploi : l'importance du réseau relationnel socioculturel

L'emploi constitue l'une des ressources essentielle du ménage. Dans la population analysée, le sous-emploi est généralisé ; il traduit le recours obligatoire à la poly-activité. De fait, le réseau relationnel s'inscrit au cœur d'enjeux cruciaux de captage d'informations et de rapport de pouvoirs. Il est donc étroitement associé aux garanties de confiance et, partant, à l'appartenance socioculturelle.

44,52 % des interrogés déclarent être sans activité et 18,18 % exercent une activité sans contrat légal. La population interrogée n'a donc, pour plus de la moitié d'entre-elle, pas accès à un emploi sous contrat. Seuls, 4,86 % ont un emploi dans la fonction publique en tant que statutaire ou contractuel. Or, rappelons qu'en Guyane, les trois administrations (Territoriale, Hospitalière, Etat) concernent 44 % des emplois, alors que les emplois de titulaires de la fonction publique ne sont pas ouverts aux citoyens non européens¹. De fait, les deux tiers de l'échantillon ne peuvent y avoir accès en raison de leur nationalité. Ceci est aussi à rapprocher de l'appartenance socioculturelle déclarée, où le tiers de la population se revendique comme Créole guyanais. En terme statistique, la corrélation entre Créole guyanais et nationalité française est très forte.

Les positions professionnelles déclarées montrent une tendance aux métiers du BTP (notamment maçonnerie et Charpente) pour le quart des individus ayant une activité. Les personnels domestiques représentent 15,6 % des interrogés. Ces branches d'activité dominantes sont en corrélation forte avec des spécificités ethno-économiques attachées aux migrations des années 1980-1990, et bien identifiées (dans l'échantillon) par les Haïtiens et les Brésiliens.

On peut noter une corrélation forte entre les métiers du BTP et les interrogés se déclarant de nationalité brésilienne d'une part, et les métiers de personnel domestique et les interrogés de nationalité haïtienne. Enfin, par défaut, la catégorie des agents de la fonction publique est attachée aux interrogés de nationalité française, catégorie fortement corrélée aux interrogés se déclarant Créoles guyanais. La spécificité ethno-économique peut-être mise en évidence par le réseau relationnel mobilisé par les individus dans la recherche d'un emploi : 82,6 % des individus interrogés déclarent qu'il est essentiel.

Il est formalisé par la notion de « Filon ». Ce réseau est, d'abord, mobilisé pour rechercher un emploi en produisant des allégeances et des formes de dépendances. L'articulation entre les positions professionnelles déclarées et l'appartenance socioculturelle montre ces relations préférentielles. Il y a donc des pratiques discriminatoires directes et indirectes, et des branches d'activités fermées à des groupes. Le filon permet, ensuite, de tirer parti et de gérer, en complément d'un travail officiel, des activités de rapport (location, acquisition foncière, accumulation de patrimoine) et aussi d'échanges non marchands (produits vivriers, aide matérielle). Ici, la notion d'échange est essentielle, celle de complémentarité économique aussi. De fait, le réseau relationnel, doit nécessairement s'inscrire dans une dimension transversale aux groupes socioculturels. Le filon, sous un autre aspect est décloisonné en intégrant des spécificités, des compétences de chaque groupe pour un objectif commun (accès à la terre, commerce, troc ...). Dans ce cadre, il concerne des individus capables de s'adjoindre la confiance de membres de chaque groupe socioculturel.

Les réseaux interpersonnels se substituent aux organismes institutionnels (ANPE, associations) et jouent donc un rôle majeur dans l'accès à l'emploi. Le filon apparaît donc comme une stratégie de contournement des pratiques discriminatoires subies, mais, en retour, il est lui-même fortement producteur des mêmes effets. Il puise ses ressources dans le cadre de l'emploi et sur des conditions économiques marquées par la faiblesse de l'offre dans un environnement régional fortement concurrentiel.

La notion d'échange qu'intègre le filon se manifeste dans le cadre d'une forte poly-activité, économiquement indispensable pour plus de la moitié de l'échantillon². En effet, cette proportion des interrogés ne perçoit pas d'allocations sociales (54,31 %). Pour plus du quart des ménages (28,7 %) elles constituent le revenu principal, soit plus que les revenus liés à l'activité principale (26,6 % des ménages) et presque autant que les *jobs* (22,1 %).

Aussi, la dépendance apparaît-elle extrêmement forte à l'économie informelle. Celle-ci fonctionne sur la dépendance des individus du groupe les uns par rapport aux autres. Les pratiques se construisent sur une

¹ A l'exception de l'enseignement supérieur.

² 44,52 % des individus interrogés sont sans activité et 18,18 % exerce une activité sans contrat légal.

synthèse entre les règles du droit que l'on détourne (qu'il faut donc connaître et maîtriser) et des lois tacites (coutumières¹) instituant une garantie de confiance, préalable aux transactions. La réussite d'un individu (voire du groupe) dépend de sa capacité à évoluer dans une structure réticulaire, à la fois institutionnelle (pour se protéger et pouvoir contourner le système légal par nécessité ou intérêt) et communautaire pour assurer sa crédibilité dans le système informel. Dans la dynamique d'échanges commerciaux, les réseaux interpersonnels, le « filon », apparaissent comme les ressources sociales et économiques, palliant les carences d'insertion dans le secteur formel. Ils confèrent un pouvoir et une reconnaissance sociale, toutefois déviants par rapport aux normes nationales. Plus de la moitié de la population enquêtée est concernée par ce processus qui génère des stratégies déviantes pour s'affranchir des pratiques discriminatoires dans l'accès à l'emploi. L'économie informelle institue des rapports de pouvoir (sous la forme de dominations et de dépendances) eux-mêmes producteurs de discriminations. Celles-ci sont masquées, parce qu'instituées dans un système en marge de l'État de droit, qui lui-même les produit par le maintien d'une économie locale peu productive, et dépendante de transferts auxquels les populations n'ont pas accès.

C - L'accès à la terre et au logement : une discrimination indirecte produite par un cadre législatif contraignant

L'accès à la terre est codifié par l'article D. 33 du Code du Domaine de l'État² relatif *aux terres vacantes et sans maîtres en Guyane*. Il stipule que les terres qui n'ont pas été reconnues comme étant propriétés individuelles ou collectives font partie du domaine de l'État. On retiendra qu'en raison des contraintes lourdes d'octroi concessions, seul 8 % de la surface guyanaise est privée. L'ensemble de ces conditions constitue une forme de discrimination indirecte, limitant l'accès à la terre. Aussi, en dehors des parcelles privées ou de celles rétrocédées aux collectivités territoriales, les installations des groupes se réalisent sans titre de propriété.

Elles mettent en jeu des stratégies collectives et autogérées sur une durée de 5 à 10 ans que l'on perçoit dans les modes de gouvernance et l'appartenance aux associations de quartiers (voire religieuses). Ainsi pour plus du tiers des « propriétaires ou supposés³ » (38,27 % des interrogés), l'accès au terrain n'a pu être réalisé que par l'appartenance à une association d'habitants constituée dans ce but⁴. L'intégration dans les réseaux interpersonnels, filon ou réseaux communautaires, permettent de saisir l'opportunité d'acquérir un terrain pour 56,9 % des interrogés. Le choix de la résidence est donc fortement marqué par les liens socioculturels attachés au groupe et, à défaut, l'accès au foncier reste difficile.

La dimension collective de l'occupation sans titre (illégal) de la terre est un gage de sûreté, comme l'organisation interne de la nouvelle implantation. Cette structure, souvent associative, joue le rôle d'une véritable gouvernance interne, en s'imposant comme l'interlocuteur essentiel lors des opérations d'aménagement (Résorption d'Habitat Insalubre par exemple), légitimant l'implantation de chacun des adhérents sur une parcelle. Les entretiens qualitatifs montrent que les « propriétaires ou supposés », en sont conscients dans la majorité des cas⁵. Les raisons de l'adhésion à l'association de quartier sont donc, logiquement, liées à la possession d'un terrain, autant que par l'obligation de s'inscrire dans un réseau d'entraide et de solidarité. Ainsi, 89,6 % des propriétaires ou supposés construisent leur maison en autofinancement, mobilisant des réseaux de solidarité et d'entraide dans le groupe socioculturel, dont l'association semble constituer le pivot, renforçant, la-encore, sa fonction de gouvernance. L'accès réduit aux

¹ Ensemble de règles et de codes oraux, commun à un groupe.

² Législation applicable au 01/10/1995.

³ Nous employons cette expression car nombre d'interrogés ont achetés des terrains, sans titre de propriété puisque situés sur le domaine de l'État. Dans les faits, il achète un bien immobilier (maison par exemple) avec l'espoir (souvent juste d'ailleurs) qu'ils pourront régulariser leur situation à moindre coût lors d'une opération d'aménagement.

⁴ L'appartenance à une association religieuse pour obtenir un logement ou un terrain n'est pas significative. Mais les associations de quartiers sont souvent gérées par un membre d'une association religieuse.

⁵ En prenant le cas du quartier Arc-en-Ciel (ex. BP 134), l'occupation fut le fait de familles brésiliennes proches, puis de réseaux élargis. L'association de quartier, a veillé, dès le début de l'implantation, à donner une image positive du quartier (par le sport par exemple, la propreté des rues, l'entretien du quartier, les solidarités entre habitants, l'aspect de l'habitat). La croissance démographique a conduit, en une quinzaine d'années, à demander une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, impliquant la régularisation foncière à des coûts très faibles. Ce processus est comparable à celui, en cours aujourd'hui, à Balata Ouest et à Cotonnière Nord, et à Sablance.

services bancaires (2,8 % des propriétaires) contribue aux pratiques discriminatoires, contraignant les individus à s'inscrire dans l'informel sans pouvoir investir légalement.

Aussi, la discrimination indirecte produite par un cadre législatif contraignant d'accès au foncier, est contournée par des règles de gouvernance, interne au groupe collectif. Ce processus est nécessairement producteur de fragmentation sociale et de marginalisation en terme logistique (accès aux équipements collectif : eaux, électricité, viabilisation, réseau viaire). De plus, les processus de fragmentation interne, voire de ségrégation se développent sur l'accès à ces équipements (axe routier principal, réseaux d'adduction d'eau potable). Ils s'opposent, donc, aux dispositifs de cohésion de la politique de la ville.

Les modes d'accès au logement social (cas de Mont-Lucas dans l'échantillon) illustrent les pratiques discriminatoires et l'importance des jeux des solidarités déviantes, dans un contexte urbain marqué par les spéculations immobilières et la pénurie au regard du volume massif des ayants droits non logés. Le critère d'*attente* durant plusieurs années est le plus représenté. En le mettant en rapport la forte proportion d'immigré (71 % de la population), on déduit une corrélation avec des pratiques discriminatoires que ce groupe subit dans l'accès au logement : le statut d'étranger est explicitement souligné par les interrogés comme un handicap à l'accès au logement social. En effet, résider dans un collectif social est perçu comme un aboutissement et non comme une résidence temporaire. D'emblée, ce travers ne permet pas une rotation importante des logements et l'accès à un plus grand nombre.

Le réseau interpersonnel (connaissances, amis, famille) joue un rôle essentiel dans l'octroi d'un logement. Il intervient autant que l'attente, soit pour 3,7% des interrogés. De fait, le filon permet d'éviter l'attente et l'accès à un logement décent à faible loyer. Aussi, le filon et la préférence socioculturelle, influencent-ils fortement l'accès au logement social, dans un contexte, rappelons-le, marqué par un déséquilibre entre ayants droits et potentiel de résidences.

Toutefois, dans l'échantillon analysé, les dynamiques de ségrégations spatiales associées à l'enfermement des quartiers et à leur hiérarchisation sont pratiquement inexistantes. Autrement dit, le fait d'habiter un quartier, caractérisé par des variables de précarisation (ZI, ZUS, CUCS), ne constitue pas un élément de marginalisation spatiale.

D - Les services publics et l'école, au cœur des pratiques discriminatoires contre les « étrangers, immigrés ou supposés tels »

L'accès aux services et aux équipements publics cristallisent toutes les formes de discriminations : celles indirectes associées à l'application de directives réglementaires, celles directes à l'encontre de groupes socioculturels et des « *étrangers, immigrés ou supposés tels* » [Fitoussi *et alii*, 2004 : 25, *op. cit.*]. Ce sentiment des interrogés à l'égard des services publics provient, certes, d'une attitude parfois réelle des agents, mais aussi, de l'accumulation des discriminations subies en raison des demandes couvrant tous les aspects de leur vie (emploi-chômage, logement, état-civil, eau et assainissement, électricité, ...). Pour 19,3 % des chefs de ménages les démarches sont normales (faciles) ; elles sont aussi « faciles » si les individus sont capables de mobiliser le réseau interpersonnel (filon, amis, famille). Les types de discriminations, s'adosent généralement, au respect zélé de procédures réglementaires du droit national (ou prétendument réglementaires, car parfois amendées de directives locales). De fait, le réseau interpersonnel apparaît comme le moyen, déviant, d'avoir accès à la citoyenneté¹.

Enfin, compte tenu de l'occupation sans titre du foncier dans la majorité des cas, les services publics ne sont pas tenus d'assurer une maintenance technique (voirie, eaux et assainissement, déchets). Leur intervention ne tient qu'à des réseaux interpersonnels et des allégeances. Les pratiques discriminatoires ne sont pas seulement au guichet des institutions, mais aussi dans la gestion des espaces urbains. L'aménagement déficient, souvent légitime au regard du droit national, génère, dans le contexte local, les processus d'autogestion et de gouvernances internes, producteurs de solidarité mais aussi de discriminations.

¹ Ces résultats rejoignent les entretiens de Burtin-Dauzan [juin 08] dans le volet 1 de cette étude auprès des services publics les plus sensibles en matière de repérage et/ou de production de discriminations.

L'accès à l'éducation scolaire constitue une des points les plus insidieux des pratiques discriminatoires. On ne considère ici que les interrogés ayant un ou plusieurs enfants (247 individus). Les enfants en âge scolaire vont, dans 66,2 % des cas à l'école la plus proche. Ceci signifie qu'elle existe d'une part, et que les enfants peuvent y aller seuls ou accompagnés. Pourtant, pour 11,2 % des interrogés, les enfants sont non scolarisés. Ce chiffre est plus important, si l'on calcule cette proportion à partir des seuls ménages ayant des enfants mineurs. Ce taux est en lien direct avec le pourcentage de chefs de ménages en situation administrative illégale (entre 19,1 %¹ et 58,5 %²). Il peut s'agir aussi de chefs de familles non informés sur l'obligation de scolarisation des enfants, ou dans l'incapacité de payer les transports. Finalement, dans les quartiers d'enquête, la structure sociodémographique de l'échantillon, la concentration de types sociaux et les formes d'intégrations déviantes liées à la poly-activité à la pauvreté des ménages, conduit l'école à s'inscrire indirectement dans la reproduction de pratiques discriminatoires.

E - Les pratiques habituelles³, révélatrices d'un faible enfermement spatial

Les lieux de chalandise sont diversifiés, mais les occurrences les plus importantes touchent les commerces de proximité, les « Chinois »⁴ (82,3 % des interrogés les fréquentent), et les centres commerciaux de l'agglomération de Cayenne (80,7 %). Les plus sollicités sont les supermarchés qui pratiquent de fortes remises en diminuant les services (discount) et les grossistes. Le marché central de Cayenne reste un lieu public fortement investi en termes de relations sociales et d'échanges. De fait, les pratiques discriminatoires touchent peu les espaces de chalandises. On n'observe pas de types de commerce non investis (de non-vente à des groupes par exemple). De plus ces commerces, associés à des fonctions différentes, se distribuent dans l'ensemble du bassin d'habitat. Y avoir recours nécessite des moyens de locomotion pour sortir du quartier et y revenir, nécessitant donc une organisation et des solidarités collectives.

Les pratiques d'évitement ou d'investissement sont révélatrices des modes de confrontation dans l'espace public (les places et les rues du quartier de résidence, et des autres quartiers). Pour la population enquêtée, la crainte d'être marginalisé, discriminé n'est pas présente dans l'espace public que constitue la rue. Ainsi, 95,8 % des interrogés déclarent utiliser les voies et les rues principales. On retrouve cette absence de discrimination spatiale dans le fait que 72 % des interrogés n'évitent aucun quartier. C'est dans les relations entre quartiers, dans leurs images, que les fragmentations spatiales sont perceptibles : 30 % des interrogés déclarent éviter des quartiers dans le bassin d'habitat. Le quartier de La Crique est le plus stigmatisé ; il est cité, seul ou associé à d'autres lieux, dans la quasi-totalité des réponses. Les pratiques d'évitement des autres quartiers sont tributaires de la relation que chaque interrogés entretient avec celui-ci ; aussi les récurrences sont-elles faibles et peu significatives.

Logiquement, les pratiques d'investissement de l'espace public dans le quartier de résidence et dans les autres quartiers, sont d'une grande diversité. Les secteurs fréquentés⁵ recouvrent des fonctions différenciées : le centre-ville de Cayenne cumule à la fois des fonctions de services, de loisirs, et de travail. Cayenne est pratiquée par 41,26% des individus, Remire-Montjoly et Matoury respectivement par 17,4 % pour les loisirs et la visites aux amis et familles. Pour plus de la moitié des individus, les motifs des déplacements concernent essentiellement le réseau familial et amical. Les mobilités associées à l'emploi ne touchent que 8,16 % des interrogés (ce point doit être mis en relation avec les fortes proportions de non-activité et l'importance du secteur informel).

¹ Pourcentage établi à partir des déclarations de non régularisations des interrogés.

² Pourcentage établi à partir des de non régularisations des interrogés et des choix de non-réponse. Toutefois, ceci constitue une hypothèse haute, non significative.

³ Les pratiques des habitants constituent des indicateurs des discriminations. Ainsi les pratiques commerciales, les lieux fréquentés, les activités à l'extérieur du quartier, la fréquentation des lieux publics traduisent des stratégies d'investissement ou d'évitement, sont révélatrices de discriminations.

⁴ En Guyane, la majorité des épiceries de proximité sont détenues par le groupe socioculturel « Chinois ». Bien que ce groupe montre une diversité dans ses origines et dans ses vagues d'arrivées, sa présence ancienne en Guyane (depuis la fin du XIX^e siècle) et le contexte local l'a conduit à investir ce type de commerce, ayant pour conséquence l'emploi généralisé de cette synecdoque.

⁵ On entend ici des fréquentations hebdomadaires.

L'analyse du cadre spatial des relations sociales montre la proximité des liens du groupe et les fréquences des rencontres, c'est-à-dire des moments d'échanges et de sociabilité. Pour 61,8 % des interrogés, le réseau de relations est circonscrit au périmètre du quartier. Ceci montre une tendance à la concentration des groupes collectifs et, par effet, de la localisation de leurs échanges. En effet, les fréquences de visite sont, pour près de la moitié des individus, de une à plus de deux fois par semaine. Le rapport à la famille et, plus largement, au groupe socioculturel est donc fort¹. Aussi, n'est-il pas surprenant de retrouver cette chaîne de solidarité dans les réseaux interpersonnels et le filon, si l'on met en perspective la généralisation de l'économie informelle.

Au-delà de la Guyane, le maintien des liens ou non avec le pays d'origine touche 72 % des individus. La régularité des visites dans les pays d'origine reste notable pour le quart des interrogés (visite datant de moins de 1 an, de 1 à 2 ans, plus de 2 ans). Les liens sont aussi maintenus par des envois réguliers d'argent pour 31,2 % des individus. Ces liens transnationaux s'inscrivent dans l'affirmation de la cohésion communautaire locale. La force des réseaux corrobore l'importance des relations interpersonnelles et, surtout, leurs mobilisations dans la recherche d'un emploi, d'un logement, et dans l'économie informelle. La configuration et la hiérarchisation des liens à l'intérieur du groupe socioculturel², en cohérence avec les rapports au pays d'origine, sont produites par des pratiques discriminatoires internes (préservant le pouvoir des notables du groupe) et externes (excluant d'autres groupes afin de conserver des prérogatives économiques).

La capacité de mobilité témoigne de l'accessibilité du quartier (notamment en matière de transports publics). Les chiffres issus de cette section sont à mettre en perspective avec la fréquence des visites faites au membre du réseau et avec les quartiers les plus fréquentés. 80,9 % des interrogés déclarent utiliser les transports publics, même si ceux-ci s'arrêtent, majoritairement à l'entrée du quartier³. Cette desserte est un rempart contre la marginalisation spatiale, même si la fréquence des passages reste aléatoire en s'éloignant graduellement de Cayenne.

L'incapacité de mobilité n'apparaît pas comme un moyen de marginalisation d'emblée, mais il peut être remarquable au regard du pourcentage d'individus pratiquant la marche à pied (31,2 %, soit 134 individus), et au faible pourcentage d'individus pratiquant le stop et le covoiturage. Ces trois critères montrent une solidarité réduite dans les modes de déplacements, dans un contexte où l'absence d'activité déclarée reste très importante. De fait, le tiers de la population subit une discrimination spatiale marquée par une capacité de mobilité réduite. On perçoit, ici, les effets cumulatifs des formes de discriminations subies. Il s'agit probablement de la même sous-population dont les réseaux amicaux et familiaux sont concentrés dans le quartier. L'antériorité de la présence joue dans la l'accumulation financière et la possibilité de se doter d'un moyen de locomotion ; cette catégorie est celle correspondant aux immigrés arrivés en Guyane depuis 1998. Pour ce groupe, l'immobilité est vécue comme un enfermement et une impossibilité d'accès à des emplois.

¹ On perçoit ce paramètre en analysant les réponses selon les quartiers : forte corrélation entre l'auto-désignation haïtienne et la présence à Babuel, ou entre l'auto-désignation brésilienne et la présence à Arc-en-Ciel par exemple.

² Elles sont fondées, le plus souvent, sur l'ancienneté de la présence en Guyane ou sur l'accumulation patrimoniale et financière, en rapport direct avec l'importance du réseau interpersonnel.

³ La distance entre l'entrée et le lieu de résidence peut s'avérer long. Ainsi à Sablance, la longueur de la rue/piste principale est d'environ 7 kilomètres.

F - Bilan et perspectives

L'analyse des discriminations, sociales et spatiales, a été trop longtemps ignorée, voire éludée en Guyane française. Elle n'a longtemps concerné que les groupes Amérindiens et Marrons, mais s'impose, aujourd'hui, pour l'ensemble des groupes socioculturels en s'inscrivant dans tous les dispositifs de cohésion sociale. A défaut, les risques d'incompréhension des relations interculturelles et d'illusions d'égalité sociale adossée au principe républicain, sont porteurs de troubles sociaux, dont les événements récents sont des prémices.

Cette étude exploratoire, en référence à la proposition initiale, pointe les pratiques discriminatoires et les stratégies de dépassement mises en œuvre par les individus ou les groupes qui les subissent. Elle porte sur l'accès à l'emploi, l'accès au logement et au foncier, l'accès aux services publics et à l'école, et, enfin les pratiques de l'espace public (éviter, investissement, accessibilité et mobilité). En complément travail strictement qualitatif du volet 1, méthode repose sur une enquête auprès de 429 chefs de ménage à parité de genre. Il n'a donc qu'une représentativité quantitative limitée, mais permet, toutefois, de dégager des tendances qui pourraient faire l'objet de travaux plus approfondis sur les discriminations.

Les accès à l'emploi, au logement social, aux équipements et aux services publics se caractérisent par la capacité de mobilisation d'un réseau interpersonnel marqué par la dimension d'appartenance socioculturelle. Si les modes de mobilisation, les types d'utilisation sont différents, ce réseau (le « filon ») apparaît comme une stratégie de contournement des pratiques discriminatoires subies, mais, en retour, comme lui-même fortement producteur des mêmes effets.

- Dans l'accès à l'emploi, le réseau intervient comme un élément permettant de décrocher un poste, mais, surtout, dans la capacité à développer des activités complémentaires à une activité principale ou des prestations sociales peu rémunératrice. Au regard de la difficulté de trouver un emploi sous contrat, près de la moitié des chefs de ménages s'inscrivent dans une poly-activité, associée à l'économie informelle. Les réseaux mobilisés, fondés sur la confiance, sont producteurs de discriminations masquées, d'allégeances, de dépendances et d'absence d'accès aux services financiers. En jouant sur les ressorts socioculturels internes au groupe, mais aussi sur les liens transversaux qu'implique le marché informel, le filon recouvre deux logiques qui permettent les échanges dans le cadre d'intérêts communs, mais de façon ponctuelle.

- Dans l'accès à la terre, le réseau intègre les associations d'habitants (formelles ou informelles). Elles représentent des structures de gouvernances locales et agissent par des stratégies d'autogestion, d'invisibilité, puis de revendications grâce à la légitimité collective des adhérents (dans les implantations illégales sur le domaine de l'État ou sur du parcellaire privé). L'accès à la terre est donc fortement associé à la capacité de pénétrer au sein de ces associations d'habitants, dont la légitimité se fonde sur la perspective d'être l'interlocuteur privilégié des services de l'État lors des opérations d'aménagement et de régularisation foncière. De fait, à l'instar du marché économique restreint, l'accès au foncier reste rédhibitoire pour la majorité des chefs de ménage interrogés. Aussi, cette stratégie d'implantation apparaît comme une ressource permettant de s'affranchir d'une discrimination indirecte imposée par des règles juridiques trop contraignantes.

- Dans l'accès au logement les catégories socioculturelles et la nationalité sont particulièrement exposées aux pratiques discriminatoires. Dans le cas du collectif social, les réseaux de connaissances permettent de ne pas attendre un appartement plusieurs années. L'attribution est assimilée à un aboutissement et non une période transitoire, diminuant d'autant les rotations. La encore, cette stratégie de contournement pallie une carence forte en matière de volume de logements à loyers modérés par rapports aux volumes d'ayants droits.

Enfin, l'accès aux services et aux équipements publics cristallisent toutes les formes de discriminations : celles indirectes associées à l'application de directives réglementaires, celles directes à l'encontre de groupes socioculturels et des « *étrangers, immigrés ou supposés tels* » [Fitoussi *et alii*, 2004 : 25, *op. cit.*]. Ce sentiment des interrogés à l'égard des services publics provient, certes, d'une attitude parfois réelle des agents, mais aussi, de l'accumulation des discriminations subies en raison des demandes couvrant tous les aspects de leur vie (emploi-chômage, logement, état-civil, eau et assainissement, électricité, ...). Elle

provient, aussi, des stratégies de contournement à déployer au quotidien pour bénéficier du progrès dans un espace sans développement.

Aussi, peut-on se demander, si la société guyanaise, dans toute sa diversité et ses cloisonnements socioculturels ne repose pas sur la fabrique de discriminations explicites et implicites. Ces sujets, l'emploi, l'accès à la terre et au logement, l'accès aux services publics, l'accès aux services bancaires, le développement des transports public constituent, toutes, des actions prioritaires. Cependant, si l'on peut formaliser les logiques de discriminations et leurs inscriptions dans l'espace, celles-ci constituent qu'un axe partiel pour générateurs des processus à l'œuvre. La lutte contre les discriminations convoque, évidemment, une réflexion et une action sur les formes de développement et de de réduction de la pauvreté que peut soutenir ce département français d'Amérique dans son contexte régional.